

# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr.. 305/2011

14

pour les produits: GunAccelerator AFL

Ref. nr. 40501-02

1. Code d'identification unique du produit type:  
EN 934-5: T2
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:  
Numéro de charge: voir l'emballage du produit
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:  
accélérateur de prise non alcalin/accélérateur pour projection de béton
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:  
Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet  
Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Alost
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:  
non relevant
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:  
Système 2+
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:  
L'instance certifié la Materialprüfungsamt, MPA Stuttgart, Otto-Graf-Institut (FMPA), Universität Stuttgart – (NB 0672), a réalisé sous le système 2+ les taches suivantes :  
Déclaration de la conformité du contrôle interne de production (FPC)  
Numéro du certificat : 0672 – CPD – 0447
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:  
non relevant

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Teneur en chlorures (Cl)	max. 0,1 M-%	EN 934-5: 2008
Taux d'alcalins (Na <sub>2</sub> O-equivalent)	max. 1,0 M-%	EN 934-5: 2008
Comportement corrosif	Composition selon EN 934-1:2008 Appendix A1 Composition selon EN 934-1:2008 Appendix A1: Formate	EN 934-1: 2008
„Setting time“ Début Fin	Max. 10 minutes Max. 60 minutes	EN 934-5: 2008 T2
Résistance à la compression à 28 jours	Minimal 90% du mélange de contrôle	EN 934-5: 2008 T2
Résistance à la compression à 90 jours	Test mix $\geq$ test mix à 28 jours	EN 934-5: 2008 T2
Substances dangereuses	NPD	EN 934-2:2008

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.  
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Aalst, mai 2014

